



DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

N°086/2022

ID : 030-213002785-20221214-DEL0862022-DE

7.5.1.

P. 1/2

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX

et le QUATORZE DECEMBRE

à : DIX-NEUF HEURES

DATE DE LA CONVOCATION
8 DECEMBRE 2022

le Conseil municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, maire.

DATE D'AFFICHAGE
8 DECEMBRE 2022

Présents : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Jean-Louis NOIRET ; Christine THUAIRE ; Sandra REBEROL ; Ali BEKHTI ; Jean-Jacques VERDA ; Alain BENARD ; Maria de Gracia SALAZAR ; Halima BAHI ; Bachra BEJAOUJ ; Vincent VENET ; Sophie EHRHART ; Philippe GAMARD ; Martine CŒUR ; Luc BOISSIN ; Stéphanie MARCEAU ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 21 DEC. 2022

Absents ayant donné procuration : Virginie BIANCONI à Sandra REBEROL ; Coralie GAI à Maria de Gracia SALAZAR ; André GONZALEZ à Christine THUAIRE ; Sadia MAKCHOUCHE à Luc BOISSIN ; Michaël JEANNOT à Jean-Louis NOIRET ;

et publication
Le 21 DEC. 2022

Absents : Philippe PAQUIER ; Séverine FOUCOU ;

Christine THUAIRE a été désignée secrétaire de séance

Objet de la Délibération

Restauration de la porte de l'église – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Occitanie

Monsieur Jean-Jacques VERDA, conseiller municipal délégué au tourisme et au patrimoine, expose à l'assemblée délibérante le programme de restauration de la porte de l'église de Saint Laurent des Arbres.

Il est envisagé, sur place et sans dépose de la porte, de réaliser une restauration des vantaux et de l'imposte, d'appliquer une lasure en trois couches et d'opérer un micro gommage des faces extérieures.

En outre, il sera procédé à un calepinage complet des parties qui le nécessitent après avis des services de la DRAC, mais aussi au remplacement des deux jets d'eau et des pièces défectueuses ou pulvérulentes par des pièces de bois de même nature, notamment dans les onglets et la partie basse qui sont particulièrement touchés.



SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le
N°086/2022
ID : 030-213002785-20221214-DEL0862022-DE

7.5.1. P. 2/2

Le coût de ces travaux s'élève à 16 238,60 € HT, soit 19 486,32 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention de 6 495,00 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie au titre de ce programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vingt et une voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie, une subvention de 6 495,00 € dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion de proximité
- **AUTORISE** Madame le maire à signer toute pièce relative à cette décision

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 14 décembre 2022.

Le secrétaire de séance,

Christine THUAIRE



Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL

